

## **REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 05 JUIN 2015 à 20 h 30**

Le cinq juin deux mil quinze à vingt heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LA MADELEINE SUR LOING se sont réunis dans la salle du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire ; sous la présidence de Jean-Jacques HYEST, maire.

### **Étaient présents :**

Mesdames et messieurs HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole, ROQUES Gilles, POUPART Josette, RESS Annie et POINTEAU Régine, CHUPEAU Olivier.

Absents excusés : N. PERON, S. LELLOUCH, G. THILLOU et LEMARNE  
Pouvoirs de N.PERON à N. BLOUZAT, de G. THILLOU à J.J. HYEST, F. LEMARNE à ROQUES G et S. LELLOUCHE à J. POUPART ;

### **Ordre du jour :**

- **Modification des budgets prévisionnels de la commune et du service de l'eau 2015 (excédent reporté à arrondir à l'euro supérieur ce qui entraîne une différence d'un euro sur les budgets votés en mars).**
- **Participation à la dépense de la pose d'un compteur au réservoir d'eau de Bougigny permettant la répartition exacte des débits respectifs des communes.**
- **Préparation des festivités du 14 juillet.**
- **Point sur les travaux communaux.**
- **Questions et affaires diverses**

Le compte rendu de la réunion du 27 mars 2015 n'ayant soulevé aucune observation est adopté à l'unanimité.

## **MODIFICATION DES BUDGETS DE LA COMMUNE ET DU SERVICE DE L'EAU 2015**

Monsieur le maire rappelle que les budgets prévisionnels de la Commune et du Service de l'Eau ont été votés le 27 mars 2015 mais il s'avère :

1 : l'excédent de fonctionnement de l'année antérieure n'a pas été reporté à l'euro supérieur (comme demandé par les services des finances publiques)

2 : Sans impact sur le budget de l'Eau, les amortissements ont été additionnés dans le même chapitre.

Le Conseil municipal vote donc le budget de la Commune comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à 307.916 €
- Recettes : 002 : résultat de fonctionnement reporté : arrondi à 94.263 €  
Dépenses : 61523 : travaux voies et réseaux : 40.811 €  
La section d'investissement votée sans changement.

Le Conseil d'administration vote le budget de l'Eau comme suit :

- Dépenses d'investissement : 34.808 €
- Recettes d'investissement : 2.214 € (suréquilibre autorisé)

## **RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE :**

Monsieur le Président donne lecture des données essentielles du rapport annuel du délégataire du service de l'eau potable (N.B. ce rapport a été adressé à tous les conseillers municipaux)

### **Données techniques :**

- 1 station de surpression – 8.030 mètres linéaires de conduite d'eau.
- Volume importé: 33.353 m<sup>3</sup> dont 5.080 de Souppes et 28.273 du SIPE Plateau du Gâtinais (23.066 en 2013)
- Volume mis en distribution : 20.348 (23.066 en 2013 = -11,78%)
- Nombres de branchements : 179 (177 en 2011)
- Rendement du réseau : 92,9%
- Indice linéaire des pertes en réseau en m<sup>3</sup>/Km/jour : 0,77
- Un compteur a été changé en 2014. Une intervention sur bouche à clé - Nettoyage et désinfection du réservoir effectués en octobre 2014.

### **Qualité de l'eau :**

- L'eau provenant de la station de Bougligny est exempte de fer et de manganèse, traitée sur place. Exempte de nitrates, pesticides en raison de la profondeur de la ressource. Les eaux sont de bonne qualité. Les trois analyses réalisées en 2014 donnent 100% de conformité aux différents contrôles effectués.

### **Prix de l'eau :**

- Au m<sup>3</sup> d'eau : part de la commune 0,40 €, part SAUR : 2,1487€ (2,1326 en 2013),

Redevances dues à l'Agence de l'Eau : 0,5150 € et l'abonnement de 14,96 €. (TVA de 5,50% sur le montant total HT).

## **INTEGRATION DES SURCOUTS LIES AUX EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES DE LA REFORME ANTI-ENDOMAGEMENT DES CANALISATIONS :**

La loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite «de Grenelle II » a pour objectif d'obtenir une amélioration de la cartographie des réseaux dans le but de réduire les dommages causés aux réseaux lors des différents travaux engagés, au bénéfice de la

sécurité des intervenant, des riverains, des biens, de la protection de l'environnement et de l'économie des projets.

Cette nouvelle réforme entrée en vigueur eu 1<sup>er</sup> juillet 2012 a entraîné la modification de différents articles du Code de l'Environnement. Les décrets et leurs arrêtés ont donné jour à la norme NF S 70-003 publiée en octobre 2014.

Cette réforme induit de nouvelles obligations et génère par ailleurs de nouvelles charges d'exploitation.

Pour le service de l'eau de La Madeleine sur Loing, deux choix sont possibles :

A - Payer cette charge directement au prestataire de service – SAUR.

B - Intégrer cette dépense de l'ordre de 631 € dans le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable générant une hausse de 0.0309 €/m<sup>3</sup> par le biais d'un avenant au contrat initial.

Le Conseil d'Administration, DECIDE :

- D'intégrer cette dépense dans le prix du m<sup>3</sup> d'eau par le biais d'un avenant au contrat initial.

### **PARTICIPATION A LA DEPENSE DE LA POSE DU COMPTEUR AU RESERVOIR D'EAU DE BOUGLIGNY :**

Considérant les données du rapport annuel de la SAUR, à savoir que l'eau consommée à La Madeleine passe par le château d'eau de la commune de BOUGLIGNY, il s'avère indispensable d'installer un compteur afin d'enregistrer les débits respectifs des communes.

Un devis a été fourni, il s'élève à 1.359, 30 €HT.

Monsieur le maire demande que la commune de La Madeleine s'associe à cette dépense.

- Le Conseil municipal **DECIDE** de prendre à sa charge la moitié de la dépense liée à la pose d'un compteur au réservoir d'eau potable de BOUGLIGNY.

### **CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE RELATIVE A L INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D URBANISME :**

La loi ALUR –article 134 – met fin à la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Le Conseil municipal DECIDE :

- De signer une convention avec le bureau d'urbanisme de la commune de Souppes-sur-Loing pour l'instruction des permis de construire, les autres dossiers (D.P., C.U., R.U. ...) étant instruits en mairie de La Madeleine.

## **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORTS DU SUD SEINE ET MARNE :**

Monsieur le maire donne lecture des nouveaux statuts et du règlement intérieur annexé aux statuts du Syndicat Mixte de Transports du Sud Seine et Marne qui doivent recevoir l'accord de toutes les communes du syndicat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les nouveaux statuts et le règlement du Syndicat Mixte de Transports du sud Seine et Marne.
- DONNE tous pouvoirs au maire afin de finaliser les différentes démarches administratives à entreprendre.

## **POINT SUR LES TRAVAUX COMMUNAUX :**

- Monsieur ROQUES fait le point sur les travaux d'entretien de la voirie communale réalisés par l'entreprise LALY.
- La facture tiendra compte des petits travaux supplémentaires ayant nécessité une demi-journée de travail supplémentaire par rapport au devis initial.
- L'entreprise LALY préparera également les fondations pour l'installation du jeu acheté pour les enfants (en remplacement de l'ancien).
- Des poubelles sur poteau seront installées en divers points de la commune.
- RAPPEL : Les propriétaires doivent veiller à l'égagement des arbres afin que ceux-ci ne constituent pas un danger et/ou ne entrave aux passages des véhicules des services publics et privés.

## **PREPARATION DU 14 JUILLET 20145**

Monsieur le maire rappelle que le bureau de l'association « les Liens du Loing » a décidé de ne plus participer aux animations du 14 juillet en raison du manque de fréquentation aux jeux et attractions proposés.

Le Conseil municipal DECIDE, en attendant les propositions de la population pour les années à venir, de reconduire pour cette année les manifestations suivantes :

- 17 heures : dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts.
- Goûter campagnard offert aux habitants de la commune.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales. (Fonds collectés, auprès des communes et intercommunalités

« favorisée » permettant une réversion à des communes ou intercommunalités moins favorisées)

Une répartition du prélèvement de 12.9466 euros opéré sur les ressources de la Communauté de Communes sera validée soit par le Conseil Communautaire soit par les Conseils municipaux, mais quelque soit la validation choisie les sommes dues par les communes sont fixés par les services de l'Etat. Pour la commune de La Madeleine, cette somme s'élève à 186 €.

- Les différentes associations : **CLIC Soutien** et les **Liens du Loing** remercient la commune pour l'attribution des subventions 2015.
- Les travaux « VELOROUTE » de réaménagement d'une voie verte le long du canal du Loing entre la RD 403 et l'écluse de Beaumoulin sont en cours. Ils seront réalisés dans un délai de 4 mois à compter de la transmission de l'ordre de service du 27 avril 2015 par l'entreprise GOULARD.
- La remise des prix scolaires à La Madeleine aura lieu le samedi 27 juin 2015 à 11 heures.
- Les Anis de l'école d'Aufferville sont heureux de vous inviter à la fête scolaire du Vendredi 12 juin 2015 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 50.

Fait en mairie, le 05 juin 2015.

Pour copie conforme.

Le Maire,

J.J. HYEST

